

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du 03 avril 2023, le conseil municipal de St-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement numéro 211-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 20^{ième} jour du mois de mai 2023.



Karine Ouellet
Directrice générale / greffière-trésorière
